

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAEM.

#### BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1</b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b><u>40 026 420,997</u></b>	<b><u>37 343 088,620</u></b>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	2 514 414,952	2 318 835,747
b-	Obligations et valeurs assimilées	37 512 006,045	35 024 252,873
c-	Autres valeurs		
<b>AC2</b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b><u>10 958 782,256</u></b>	<b><u>12 239 376,227</u></b>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	547 467,130
b-	Disponibilités	3.3 10 958 782,256	11 691 909,097
<b>AC4</b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b><u>3 726,330</u></b>	<b><u>2 936,406</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>50 988 929,583</b>	<b>49 585 401,253</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>106 352,178</u></b>	<b><u>179 900,716</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs	106 352,178	179 900,716
<b>PA2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>21 992,978</u></b>	<b><u>19 576,864</u></b>
a-	Autres créditeurs divers	21 992,978	19 576,864
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>128 345,156</b>	<b>199 477,580</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1</b>	<b><u>Capital</u></b>	<b><u>48 925 997,820</u></b>	<b><u>47 574 799,945</u></b>
<b>CP2</b>	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b><u>1 934 586,607</u></b>	<b><u>1 811 123,728</u></b>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice	1 934 586,607	1 811 123,728
<b>ACTIF NET</b>		<b>50 860 584,427</b>	<b>49 385 923,673</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>50 988 929,583</b>	<b>49 585 401,253</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>PR 1</b> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<b><u>3.9</u></b>	<u>1 907 960,940</u>	<u>1 687 275,877</u>
<b>PR 2</b> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<b><u>3.10</u></b>	<u>416 109,218</u>	<u>499 549,731</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>2 324 070,158</u></b>	<b><u>2 186 825,608</u></b>
<b>CH 1</b> <u>Charges de gestion des placements</u>	<b><u>3.11</u></b>	<u>-406 243,016</u>	<u>-379 105,346</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>1 917 827,142</u></b>	<b><u>1 807 720,262</u></b>
<b>CH 2</b> <u>Autres charges</u>	<b><u>3.12</u></b>	<u>-66 815,356</u>	<u>-65 260,992</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>1 851 011,786</u></b>	<b><u>1 742 459,270</u></b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<b><u>83 574,821</u></b>	<b><u>68 664,458</u></b>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b><u>1 934 586,607</u></b>	<b><u>1 811 123,728</u></b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-83 574,821</u>	<u>-68 664,458</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-54 636,168</u>	<u>180 172,892</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-80 151,987</u>	<u>-298 912,256</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-48,533</u>	<u>-1 567,282</u>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>1 716 175,098</u></b>	<b><u>1 622 152,624</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>AN1</u></b> <b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 716 175,098</u></b>	<b><u>1 622 152,624</u></b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 851 011,786</u>	<u>1 742 459,270</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-54 636,168</u>	<u>180 172,892</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-80 151,987</u>	<u>-298 912,256</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-48,533</u>	<u>-1 567,282</u>
<b><u>AN3</u></b> <b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-241 514,344</u></b>	<b><u>1 186 824,949</u></b>
a- <b><u>Souscriptions</u></b>	<b><u>39 437 865,189</u></b>	<b><u>38 796 425,764</u></b>
<u>Capital</u>	<u>37 180 698,335</u>	<u>36 770 986,432</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-79 821,326</u>	<u>-70 874,654</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>2 336 988,180</u>	<u>2 096 313,986</u>
b- <b><u>Rachats</u></b>	<b><u>-39 679 379,533</u></b>	<b><u>-37 609 600,815</u></b>
<u>Capital</u>	<u>-37 485 143,255</u>	<u>-35 692 172,649</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>70 766,990</u>	<u>68 856,259</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-2 265 003,268</u>	<u>-1 986 284,425</u>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>1 474 660,754</u></b>	<b><u>2 808 977,573</u></b>
<b><u>AN4</u></b> <b><u>Actif net</u></b>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>49 385 923,673</u>	<u>46 576 946,100</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>50 860 584,427</u>	<u>49 385 923,673</u>
<b><u>AN5</u></b> <b><u>Nombre d'actions</u></b>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>1 274 204</u>	<u>1 244 279</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>1 266 050</u>	<u>1 274 204</u>
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>40,172</u></b>	<b><u>38,758</u></b>
<b><u>AN6</u></b> <b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>3,65%</u></b>	<b><u>3,54%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2016**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres OPCVM.

**2.3- Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable de pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 514 414,952
Obligations et Valeurs assimilés	2	37 512 006,045
<b>Total</b>		<b>40 026 420,997</b>

#### 1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 508,102	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	12 306,000	0,02%
Amen Trésor Sicav	23 675	2 499 900,070	2 500 600,850	4,92%
<b>Total</b>	<b>26 868</b>	<b>2 515 212,420</b>	<b>2 514 414,952</b>	<b>4,94%</b>

## 2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	22 366 666,340
Obligations (b)	15 145 339,705
<b>Total</b>	<b>37 512 006,045</b>

### (a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 498 471,200	2,95%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 951 256,224	5,80%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 511,840	2,97%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 804 740,672	3,55%
BTA110319A	2 200	2 262 125,000	2 278 500,752	4,48%
BTA110319B	3 000	3 046 650,000	3 153 696,480	6,20%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 644 324,070	7,17%
BTA13042028	500	457 500,000	480 151,502	0,94%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,600	9,92%
<b>Total</b>	<b>21 825</b>	<b>21 872 797,500</b>	<b>22 366 666,340</b>	<b>43,98%</b>

### (b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net	Garantie bancaire
AB 2006	40 000	400 000,000	417 216,000	0,82%	
AB 2009 CA	18 000	960 000,000	970 670,000	1,91%	
AB 2009 CB	13 000	693 333,332	701 496,932	1,38%	
AB 2010	2 000	120 000,001	121 801,201	0,24%	
AB 2012B	9 000	540 000,000	547 812,000	1,08%	
AB SUB 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 006 648,000	1,98%	
AB 2012B	2 141	128 460,000	130 318,388	0,26%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	503 324,000	0,99%	
AIL 2013	2 000	80 000,000	82 638,400	0,16%	
ATB 2009 TB1	5 000	400 000,000	411 292,000	0,81%	
ATB 2009TB1	10 000	800 000,000	822 584,000	1,62%	
ATILESG15-2A	4 000	320 000,000	320 377,600	0,63%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	205 918,400	0,40%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,61%	
ATTILES2015A	7 000	560 000,000	583 693,600	1,15%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,61%	

CIL 2014/1	5 000	300 000,000	308 048,000	0,61%	AB
CIL 2014/2	5 000	400 000,000	422 392,000	0,83%	
CIL 2015/2	4 000	320 000,000	323 379,200	0,64%	
CIL 2016/1	5 000	500 000,000	518 904,000	1,02%	
HL 2013/1	2 250	90 000,000	93 117,600	0,18%	
HL 2015-01A	2 000	160 000,000	166 643,200	0,33%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	2,06%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 006 424,000	1,98%	
HL 2016-02	4 000	400 000,000	402 339,200	0,79%	
HL 2016-1	5 000	500 000,000	515 676,000	1,01%	
MX 2010 TA	10 000	200 000,000	205 920,000	0,40%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 240,000	0,10%	
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	516 104,000	1,01%	
TLG 2016-1 B	5 000	500 000,000	523 016,000	1,03%	
UIB 2012-1A	14 462	826 404,958	867 025,824	1,70%	
UNIFAC2015A	2 800	280 000,000	294 179,200	0,58%	
UNIFAC2015B1	4 200	420 000,000	439 356,960	0,86%	
<b>TOTAL</b>	<b>229 353</b>	<b>14 748 198,291</b>	<b>15 145 339,705</b>	<b>29,78%</b>	

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunt Obligataire	5 750 000,000
BTA	1 459 540,000
Titres SICAV	20 099 799,580
Actions	31 222,800
<b>TOTAL</b>	<b>27 340 562,380</b>

➤ Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Titres SICAV	19 899 940,814	19 815 674,465	-84 266,349
Actions	31 222,800	35 233,270	4 010,470
BTA	1 002 040,000	1 002 130,000	90,000
<b>TOTAL</b>	<b>20 933 203,614</b>	<b>20 853 037,735</b>	<b>-80 165,879</b>

➤ Les remboursements des OBLIGATIONS au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 2 013 025,132 DT. La société Amen Première Sicav a réalisé des plus values sur remboursement des obligations totalisant 13,892 DT.

➤ Les remboursements des BTA au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 1.245.000,000 DT.

### 3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2016.

### 3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 10 958 782,256 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	10 200 000,000	10 326 094,577	20,30%
Avoirs en banque		632 687,679	1,24%
<b>TOTAL</b>	<b>10 200 000,000</b>	<b>10 958 782,256</b>	<b>21,55%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT050217	AMEN BANK	05/02/2017	906 314,302	5,82
PLACT060317A	AMEN BANK	06/03/2017	902 933,654	5,72
PLACT290517	AMEN BANK	29/05/2017	401 809,359	6,07
PLACT310117A	AMEN BANK	31/01/2017	1 542 945,206	6,25
PLACT310117E	AMEN BANK	31/01/2017	1 541 506,850	6,25
PLACT310117J	AMEN BANK	31/01/2017	1 026 438,356	6,25
PLACT310317	AMEN BANK	31/03/2017	4 004 146,850	4,73
<b>TOTAL</b>			<b>10 326 094,577</b>	

### 3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2016 3 726,330 DT contre 2 936,406 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Intérêts courus sur comptes rémunérés	3 726,330	2 936,406
<b>Total</b>	<b>3 726,330</b>	<b>2 936,406</b>

### 3.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Gestionnaire	7 992,520	7 841,254
Dépositaire	98 359,658	172 059,462
<b>Total</b>	<b>106 352,178</b>	<b>179 900,716</b>



### 3.6- Autres créiteurs divers :

Les autres créiteurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Etat	920,828	0,000
Retenue à la source	3 432,912	918,410
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	10 807,360	12 499,360
CMF	3 996,262	3 323,478
<b>Total</b>	<b>21 992,978</b>	<b>19 576,864</b>

### 3.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à 1 474 660,754 dinars et se détaille comme suit :

*Variation de la part du capital* (448 335,944)

*Variation de la part du revenu* 1 922 996,698

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2015 (1)</b>	<b>49 374 333,764*</b>
<b>Variation de la part du capital (2)</b>	<b>-448 335,944</b>
Souscriptions	37 180 698,335
Rachats	-37 485 143,255
Frais de négociation de titres	-48,533
VDE/act.cote	-1 498,248
VDE/titres.Etat	-89 544,000
VDE / titres OPCVM	700,780
+/-V réalisée emp.société	13,892
+/- V réal/act.cote	4 010,470
+/- V réal/titres Etat	90,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-84 266,349
+/- V report/act.cote	2 157,350
+/- V report/titres Etat	40 114,000
+/- V report/titres OPCVM	-6 566,050
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-79 821,326
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	70 766,990
<b>Capital au 31-12-2016 (1)+(2)</b>	<b>48 925 997,820</b>

(\*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 49 374 333,764 DT est constitué du capital au 31/12/2015 de 47 574 799,945 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 811 123,728 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de (11 589,909) DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-11 589,909	41 365,103
Résultat d'exploitation	1 851 011,786	1 742 459,270
Régularisation du résultat d'exploitation	83 574,821	68 664,458
<b>Total</b>	<b>1 922 996,698</b>	<b>1 852 488,831</b>

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2015</b>	<b>538</b>
Nombre d'actionnaires entrants	60
Nombre d'actionnaires sortants	-107
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>491</b>

### 3.8- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 851 011,786	1 742 459,270
Régularisation du résultat d'exploitation	83 574,821	68 664,458
<b>Total</b>	<b>1 934 586,607</b>	<b>1 811 123,728</b>

### 3.9 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes	144 887,326	127 845,406
Revenus des obligations	732 742,968	495 868,199
Revenus des BTA	1 030 330,646	1 063 562,272
<b>Total</b>	<b>1 907 960,940</b>	<b>1 687 275,877</b>

### 3.10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Placements en compte courant à terme	351 208,491	375 405,183
Revenus des Billets de trésorerie	616,037	47 222,698
Revenus des Certificats de dépôt	31 089,530	54 031,740
Revenus des Pensions livrées	14 110,160*	0,000
Revenus du Compte rémunéré	19 085,000	22 890,110
<b>Total</b>	<b>416 109,218</b>	<b>499 549,731</b>

\*il s'agit d'intérêts sur opérations de prises en pension effectuées au cours du 1<sup>er</sup> tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 3 464,884 dt ainsi que d'autres opérations de prises en pension effectuées au cours du 3<sup>ème</sup> tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 10 645,276 dt. Jusqu'au 30/09/2016, ces revenus étaient présentés parmi les revenus des placements en compte courant à terme.

### 3.11- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	96 122,333	93 260,847
Rémunération du dépositaire	310 120,683	285 844,499
<b>Total</b>	<b>406 243,016</b>	<b>379 105,346</b>

### 3.12- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	48 061,167	46 630,424
Sces bancaires et assimilés	1 276,737	165,773
TCL	4 369,450	4 946,435
Jetons de présence	13 108,000	13 518,360
<b>Total</b>	<b>66 815,356</b>	<b>65 260,992</b>

#### 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société Sicav Amen se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### 5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	1,507	1,324	1,725	1,430	1,617
Revenus des placements monétaires	0,329	0,392	0,375	0,238	0,376
<b>Total des revenus des placements</b>	<b>1,836</b>	<b>1,716</b>	<b>2,100</b>	<b>1,668</b>	<b>1,993</b>
Charges de gestion des placements	-0,321	-0,298	-0,362	-0,286	-0,367
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,515</b>	<b>1,419</b>	<b>1,738</b>	<b>1,381</b>	<b>1,626</b>
Autres charges	-0,053	-0,051	-0,069	-0,041	-0,052
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,462</b>	<b>1,367</b>	<b>1,669</b>	<b>1,340</b>	<b>1,574</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,066	0,054	-0,287	0,030	-0,359
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>1,528</b>	<b>1,421</b>	<b>1,382</b>	<b>1,370</b>	<b>1,215</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,066	-0,054	0,287	-0,030	0,359
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,043	0,141	-0,065	-0,084	-0,008
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,063	-0,235	-0,275	-0,022	0,027
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,008	-0,002	-0,001

<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,094</b>	<b>-0,348</b>	<b>-0,108</b>	<b>0,018</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,356</b>	<b>1,273</b>	<b>1,321</b>	<b>1,232</b>	<b>1,591</b>
<b>Résultat non distribuable de L'exercice</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,094</b>	<b>-0,348</b>	<b>-0,108</b>	<b>0,017</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	-0,002	0,061	-0,014	-0,005
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,114</b>	<b>-0,096</b>	<b>-0,287</b>	<b>0,122</b>	<b>0,012</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	40,172	38,758	37,433	36,337	35,089
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,85%	0,81%	0,81%	0,81%	0,82%
autres charges/actif net moyen	0,14%	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	3,86%	3,74%	3,75%	3,80%	3,50%
Nombre d'actions	1 266 050	1 274 204	1 244 279	1 907 907	2 153 088
Actif net moyen	47 954 727	46 590 322	55 382 995	67 216 049	96 843 729

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société SICAV AMEN arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total Bilan de 50.988.930 DT et un résultat de l'exercice de 1.716.175 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. – Rapport sur les états financiers :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

**2-** La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**4-** Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**5-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**6-** A notre avis, les états financiers de la **Société SICAV AMEN** annexés aux pages 9 à 11 du présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**7- Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par Sicav Amen au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 138.826 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

**1-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

**2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2 nouveau du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2016.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société qui est de nature à impacter notre opinion sur les états financiers.

**3-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par SICAV AMEN eu égard à la réglementation en vigueur.

**4-** En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif ainsi que celles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que modifié et complété par les textes subséquent, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues dans les articles ci-dessus mentionnés.

Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur le fait que :

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2016 21,49% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,49% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 40.026.421 DT au 31 Décembre 2016, et représente une quote-part de 78,50% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,50% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**



## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

**B.1-** Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2016 à la somme de 310 120,683 dt en toutes taxes comprises.

**B.2-** Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable ainsi

que des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 96 122,333 dt en toutes taxes comprises pour l'exercice 2016.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**